

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 121-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0728

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Aeschlimann (Burgdorf, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Regroupement des sites de la HES: qu'en est-il de Berthoud?

Dans un entretien accordé le 22 mai dernier à la *Berner Zeitung*, le président du Conseil de la Haute école spécialisée bernoise, Georges Bindschedler, a notamment déclaré au sujet du regroupement des sites de la HES :

« Berne est sans aucun doute plus attrayante que Berthoud et constitue bien plus un phare dans le paysage suisse. ... Il est tout sauf idéal de déplacer un département entier à Berthoud ... puisque le Grand Conseil s'est déclaré favorable au principe du regroupement de la HES sur les deux sites de Berne et de Bienne. » [trad.]

Le Grand Conseil a traité le rapport sur le regroupement des sites de la HES lors de la session de mars 2012. Il a adopté par 118 voix contre 26 une déclaration de planification selon laquelle « Berthoud reste un site de la Haute école spécialisée bernoise ». Or, plus de deux ans après ces décisions, le gouvernement n'a livré aucune information concernant les sites de la HES. On ne trouve rien non plus de précis dans le rapport concernant le crédit d'engagement pluriannuel pour l'édification du *Campus Biel*. Par contre, la direction de la HES se permet de faire des déclarations agaçantes à la presse. Voilà qui déstabilise les régions concernées.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le site de Berthoud est-il une option sérieuse pour le Conseil-exécutif ?
2. L'évaluation du site de Berthoud semble-t-elle encore crédible si le Conseil de l'école, l'organe de direction stratégique de la HES, déclare à la presse qu'on privilégie la stratégie du regroupement sur les sites de Berne et de Bienne ?
3. Comment est-il prévu de procéder pour le choix définitif des sites ? A-t-on la garantie que la procédure sera équitable et que tous les éléments entrant dans le choix – prémisses, paramètres, conditions et conséquences – seront présentés de manière objective ? Les résultats de l'évaluation seront-ils rendus publics ?
4. Quand le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre sa décision pour la seconde étape du regroupement des sites ?